

PROGRAMME DE GESTION DES SITES SACRES

Date de mise en application :	Depuis 2023	Nbre de page : 4
Rédaction : Nom / Fonction :	BOTOVOHAVE Vanessa CHEF DE DEPARTEMENTTECHNIQUE ENVIRONNEMENTAL	Date / Visa : 28/04/2023 DEPARTEMENT CONTROLE TECHNIQUE SERVICE ENVIRONNEMENT
Revue : Nom / Fonction :		Date / Visa :
Approbation : Nom / Fonction :	DANICK RAMAROSON DIRECTION EXPLOITATION	Date / Visa : 02/05/2023 JAVONNEAIE TROPICALE S.A. HUILERIE DE MELVILLE Direction Exploitation
Date de validité :	02/05/2028	
Destinataires :	<u>Responsable environnement / Chef des zones/ Agent environnement et de sécurité / Tangalamena</u>	
Suivi des modifications :	Il s'agit de la première version	

Document de référence :	RSPO
Document liée :	<p>Fiche d'identification de site sacré Cahier de correspondance avec TANGALAMENA. Cahier de suivi de gestion de site sacré Synthèse de rapport de sui de gestion de site sacré Compte rendu de revu de la direction Planning et réalisation des formations Fiche de présence formation Cahier de chef des zones</p>

1. Objet et domaine d'application :

Ce document a pour objet de définir le programme et procédure de gestion des sites sacrés existant dans la zone d'activité de l'entreprise pour assurer la mise en œuvre de sa politique environnemental ainsi que l'atteinte de ses objective.

L'application de cette procédure sous la responsabilité du responsable environnemental relayé parles agents environnementaux, agent de sécurité et « TANGALAMENA ».

2. Définitions et abréviations :

- Le Sacré : Relatif au divin ou au surnaturel, objet du culte. Qui inspire une vénération profonde, un respect religieux. Ainsi, le site sacré est réservé à des fonctions qui sont uniquement en lien avec une forme de culte.

Type des sites sacrés existant dans la zone d'exploitation de STHM:

- **FASANA** est unendroit où un mort est enterré.
 - **FISOKONA** : poteau ou poteau en bois, trois à quatre mètre de haut, planté généralement au milieu du village. C'est la protection emblème d'un clan. C'est aussi un lieu incantation lors d'importante cérémonie appelant les ancêtres. Endroit où on demande des bénédictions « JORO » des ancêtres.
 - **FANARINA ZAZA VOTSOTRA** (zaza rano) : est un endroit où se repose les bébés mort - 6 de mois.
 - **TANY MASINA** :C'est un endroit sacré. ; un terrain sur lequel la coutume contraint les membres d'une communauté à respecter des interdits ou à effectuer des devoirs.
- **TANGALAMENA** : C'est une autorité traditionnelle locale, généralement un homme dont les opinions sont très appréciés par la communauté.

3. Mesure de maitrise :

STHM s'engage à :

- Réaliser des activités dans le respect de la culture du pays et des régions dans lesquelles elle est présente.
- Préserver, soutenir et faire vivre le patrimoine culturel, historique, linguistique, artistique du pays.
- Respecter, protéger, et à préserver les sites sacre présent dans sa zone d'activité et à identifier en permanence les moyen nécessaire pour réduire l'impact de son activité sur le millier environnent de site sacre en effectuent des suivis régulier, en gardant les bonnes relations avec les TANGALAMENA, effectue des synthèses annuelle et à mettent en place des plans action corrective en cas anomalie.

Afin de maitriser la gestion des sites sacré, STHM assume et promet une politique de tolérance zéro au plainte de TANGALAMENA sur le non-respect des sites sacré.

La société à identifier les sites (voir Fiche d'identification de site sacré en annexe)et a défini les donnes à surveillées (indicateur des mesure) : les nombre des plaintes par le TANGALAMENA, remarque sur les respects des mesure des protections (panneau d'indication et de sensibilisation) et planning et réalisation des formations.

Les donner à surveiller les indicateurs de mesure sont enregistré à une fréquence défini.

4. Procédure des gestions d'anomalie :

Après constatations des anomalies lors de suivi, une décente et vérification sur le site sacré sera réaliser par le responsable environnement pour faire une analyse de cause et met en place des plans d'action corrective et préventive (action, objectif, délai, responsable, réalisation et résultat).

PROGRAMME DE GESTION DES SITE SACRE

5. PLAN DE GESTION DU SITE SACRE :

Identification des sites sacrés	Objectif	Engagement	Mesure	Surveillance	Suivi/ mesures	Fréquence	Document éditer et consultable
LE SITE SACRE VOIR FICHE D'IDENTIFICATION DE SITE SACRE. (ANNEXE)	PRESENTATION	Respecter, protéger, et à préserver les sites sacré présent dans sa zone d'activité et à identifier en permanence les moyen nécessaire pour réduire l'impact de son activité sur le millier environnement de site sacré en effectuent des suivis régulier, en gardant les bonnes relations avec les TANGALAMENA et les voisinages.	Identification et collecte des informations nécessaires.	Echange des agents de sécurité pour récolter des informations au « TANGALAMENA »	Plaintes et remarques de TANGALAMENA	Une fois par mois	Cahier de correspondance avec TANGALAMENA. Fiche d'identification de site sacré.
	PROTECTION		Mise en place les mesure nécessaire protection : panneaux d'identification sur les sites sacrés, plaque, affichage, ...	Inspection du site et vérification visuel par agents environnementaux	Photo, remarque et observations par rapport aux mesures mise en place.	une fois tous les trimestres.	Cahier de suivi de gestion de site sacré + Traitement des anomalies
	PRESERVATION		Formations et sensibilisations des tous les partie prenante qui intervient autours du site	Planning et réalisation des formations/ Sensibilisation par le chef des zones	Nombre de formation et personnelle former	Tous les 3 mois sensibilisation et 2 fois par ans formation	Fiche de présence/ Cahier chef des zones
			Mise à disposition d'un cahier de correspondance avec les TANGALAMENA et Cahier de relation de voisinage	Revue annuel de rapport des suivis de gestion du site. Le plan de gestion prendra ensuite en compte les résultats de ce suivi.	Synthèse et interprétation de rapport de l'agent environnemental	Une fois par ans	Synthèse de rapport de sui de gestion de site sacré. Traitement des anomalies à chaque anomalie Compte rendu de revu de la direction.

PROGRAMME DE GESTION DES SITE SACRE

Annexe :

DESIGNATION DU LIEU SITE SACRE

FASANA

ZONE	PLLE	LIEU DIT	CARACTERISTIQUE	OBSERVATION
I	80	BEKOKO	TANETY	Fasam-pokonolona
	69	AMBODIMANGA	TANETY	Fasam-pokonolona
	69	AMBODIBONARA	TANETY	Fasam-pokonolona
III	22	VAVAZAHANA I	TANETY	Fasam-pokonolona
	22	VAVAZAHANA II	TANETY	Fasam-pokonolona
	22	VAVAZAHANA III	TANETY	Fasam-bazaha
	22	VOHIMANASA	TANETY	Fasam-pokonolona
	29	VOHITRALAGNANA	TANETY	Fasam-pokonolona

FISOKINA

ZONE	PLLE	LIEU DIT	CARACTERISTIQUE	OBSERVATION
II	44	AMBODILETISY	FISOKINA	Fijoroana
	40	VOHOLAHY	HAZOMAMY	Fijoroana
	42	AMBODIZAHOMAMY	HAZOMAMY	Fijoroana
	31	USINE	FISOKINA	Fijoroana
	39	AMBODIVOROTRA	FISOKINA	Fijoroana
	43	AMBODIVOROTRA	FISOKINA	Fijoroana
	40	AMBODIBAKOLY	HAZOMAMY	Fijoroana
III	22	VAVAZAHANA	HAZO	Fijoroana
V	10	MANARINTSOA	FISOKINA	Fijoroana

FANARIANA ZAZA VOTSOTRA

ZONE	PLLE	LIEU DIT	CARACTERISTIQUE	OBSERVATION
I	58	AMPANGADIAMPASIKA	DOBO	
II	42/43	AMBODIVOROTRA	HORAKA	
	35	ANDRAVIN-JAZA	HORAKA	
III	22	VAVAZAHANA	HORAKA	
	29	VOHITRALAGNANA	HORAKA	
IV	17	ANALAKONKONA	HORAKA	

TANY MASINA

ZONE	PLLE	LIEU DIT	CARACTERISTIQUE	OBSERVATION
I	C8	-	RANO	MASINA
	80	MANGALIMASO	TANETY	Fijoroana
II	43/44	AMBATOBE	VATO	Fijoroana
	40	TSARARIVOTRA	TANY	Fijoroana
III	24	MANGAOB	TANETY	MASINA
V	15	MANDRAKAKA	TANY	MASINA
	17	ANDRASOABE	RANO	MASINA

DEPARTEMENT CONTROLE TECHNIQUE
SERVICE ENVIRONNEMENT